



CHALLENGE **Chausser** D'AUTOMNE 2020

Pour toute la famille depuis 1981

BULLETIN D'INSCRIPTION

Samedis 10 et 24 octobre, 7 et 21 novembre 2020

Nom de baptême du bateau		N° de Voile	
Nom du bateau pour la course		Type du bateau	
Nom du skipper		Prénom	
N° de licence		Club	
Adresse du skipper			
Code postal		Ville	
Tél. Portable		E-mail	

Catégorie d'inscription

<input type="checkbox"/> IRC n°	SSS Numeral	<input type="checkbox"/> Osiris Habitable	Coef :
<input type="checkbox"/> Monotypie	Série :	<i>Joindre la copie du certificat IRC ou Osiris 2020</i>	

J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile de la Fédération Française de Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve (voir Instructions de Course et annexes), notamment du bon respect de la Règle 69 de sportivité – bonne conduite – courtoisie.

Le skipper s'engage à courir conformément aux règles de la classe de la série concourue.

Tous les équipiers devront être licenciés (possibilité de licences journalières) avec certificat médical

Une **liste d'équipage** avec les N° des licences devra être fournie lors de la remise des dossiers course et avant chaque 1^{er} départ de chaque jour de régata, lors de l'émargement, si changement d'équipier(s).

INSCRIPTION et PAIEMENT

Droits d'inscription*

	Une journée	4 journées
Bateau membre SNBSM*	35 €	125 €
Non membre SNBSM	40 €	145 €

*Est considéré comme membre, un skipper ayant réglé sa cotisation « **Propriétaire** » de bateau et licencié à la SNBSM

Règlement de la régata à l'ordre de la Société Nautique de la Baie de Saint-Malo.

Montant du règlement		Effectué le	
Par	CB <input type="checkbox"/> chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Site Internet <input type="checkbox"/>	Signature	

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo

Siège Social : Quai du Bajoyer – 35400 Saint-Malo – Tel : 02.23.18.20.30 – E-mail : snbsm.siege@wanadoo.fr – www.snbsm.com

Association fondée en 1848, régie par la loi de 1901